

Célia Blauel propose que Paris garantisse l'accès à l'eau pour tous

Célia Blauel, adjointe à la Maire, proposera au prochain Conseil de Paris l'étude et l'expérimentation d'une tarification sociale de l'eau, qui garantisse à tous les Parisiens d'accéder dans les meilleures conditions à cette ressource vitale.

Paris et sa régie Eau de Paris mènent une politique ambitieuse pour favoriser l'accès à l'eau de tous les Parisiens, quelle que soit leur situation sociale.

La remunicipalisation du service d'eau potable a déjà permis des avancées importantes : une baisse du prix de l'eau de 8%, le triplement de la contribution d'Eau de Paris au Fonds de solidarité Logement (500K€ par an), des partenariats avec les bailleurs sociaux et les associations du secteur social pour aider à la maîtrise de la facture d'eau des familles, et des actions en faveur des sans-abris.

Une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la municipalité, a aussi été mise en place. Elle est automatiquement versée aux personnes qui bénéficient des aides aux logements parisiennes. A cet effet, plus de 44.000 ménages modestes en ont été bénéficiaires en 2013, pour un montant de 70€ en moyenne par foyer.

L'Exécutif parisien souhaite poursuivre cette politique du droit à l'eau pour tous, conformément à ses engagements pris auprès des Parisiens. Dans cet objectif, un groupe de travail, composé d'élus des différents groupes politiques du Conseil de Paris et de l'Observatoire parisien de l'eau, s'est réuni pour étudier les différentes formes de tarification applicable à l'eau. Les pistes identifiées peuvent aujourd'hui s'intégrer dans le cadre de l'expérimentation de la « Loi Brottes » Cette loi permet aux collectivités volontaires de déroger temporairement à certaines dispositions législatives pour garantir à tous le droit à l'eau.

Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de l'eau, va proposer au Conseil de Paris de s'inscrire dans ce projet d'expérimentation et en particulier d'étudier avec les services de l'Etat :

- la mise en place de nouvelles aides préventives pour l'accès à l'eau ;
- la tarification progressive, en fonction des revenus, pouvant inclure une 1re tranche gratuite ;
- la tarification différenciée entre les usages (ménages et professionnels) ;
- la tarification saisonnière.

A l'issue de ces études, au 1er semestre 2015, les dispositifs les plus adaptés au contexte parisien seront expérimentés.